



## **Appel à la grève reconductible**

Depuis de nombreuses années, au travers de sondages d'opinion réguliers à l'initiative de la direction, les salariés expriment leur mécontentement sur la politique salariale du Groupe Air Liquide. Comme réponse, la Direction Générale d'ALFI propose seulement en réunion négociation salaire du 06/12/21 une enveloppe budgétaire de 2,4% de la masse salariale qui ne couvre même pas l'inflation de 2021, estimée à 2,8% à fin novembre. Il s'agit d'une véritable provocation puisque dans le même temps, les résultats d'ALFI sont bons compte tenu du contexte sanitaire et la société va remonter le double de dividendes à la maison mère. Une nouvelle démonstration que le Groupe Air Liquide a fait le choix de favoriser la finance plutôt que ses salariés.



**Dans ce contexte, L'organisation syndicale cgt appelle tous les salariés d'air liquide france industrie à se mobiliser le 15 décembre à partir de 13h30 pour peser sur les négociations NAO.**

### **Revendications CGT :**

#### **Salaire:**

Augmentation générale et application de la grille salariale fédérale FNIC base 35h. (cf. ci-dessous)

Déplafonnement de la prime d'ancienneté de 20 à 25 ans.

La prime d'ancienneté évolutive tous les ans de 1% .

Reconnaissance du Tutorat.

Revalorisation des primes liées au travail d'astreinte 2X7, 2X8, 3X8, basées sur le K325.

Octroi d'une prime pour les Équipiers de Seconde Intervention (ESI)

#### **Emploi:**

Embauche des alternants à l'issue de l'obtention de leur diplôme

Embauche des salariés intérimaires ayant 1 an d'ancienneté chez ALFI.

Embauche des salariés sous traitant ayant travaillé chez ALFI 12 mois

#### **Promotion:**

Analyse de tous les salariés étant dans le même coefficient depuis 10 ans

Application du coefficient 225 minimum pour les postes suivants: Chargé de Service, Animateur de Parc, Contrôleur et Inspecteur ALIS

Reconnaître les compétences, savoir et savoir faire avec en lien avec la Convention Collective pour une dynamique d'attributions de coefficients

## Grille de revendication fédérale CGT portée aux négociations NAO ALFI 2022.

La CGT revendique une valeur du point Air Liquide à 10,13€ et une grille de salaire construite sur la formule suivante:

1900€ mensuel étant le salaire revendiqué pour le coefficient minimum 130

Salaire de base brut= 1900€ + 10,13€ \* (K-130)

10,13€ est la valeur revendiquée du point, permettant d'avoir un écart de 5 entre le salaire minimum de 1900€ mensuel et le plus élevé, celui au coefficient 880.

Soit par exemple :

Salariés non cadres	
Coefficient	Salaire mensuel (€)
175	2356
190	2508
205	2660
225	2862
235	2964
250	3116
275	3369
300	3622
325	3875
360	4230

Ingénieurs et cadres	
Coefficient	Salaire mensuel (€)
350	4129
400	4635
460	5243
550	6155
660	7269
770	8383
880	9498

A cela, la CGT exige le respect des accords signés concernant notamment la valeur du point en vigueur pour le calcul des minimas conventionnels de référence, dans le Groupe. Minimas conventionnels garantis dont la précision a été portée sur les bulletins de paie jusqu'au 31-12-2016.

### Mutuelle:

Augmentation de la participation patronale.

### Retraite:

Maintien du régime actuel. Départ à la retraite à 60 ans à taux plein.

Concernant les actions des aménagements de fins de carrière à ALFI, étendre l'application des mesures 1 an après la possibilité de liquider sa retraite à taux plein. En effet, il faut tenir compte de l'impact de l'accord signé le 30 octobre 2015 qui prévoit notamment qu'à partir du 1er janvier 2019, les salariés sont encouragés à travailler un an supplémentaire pour ne pas avoir de malus de 10% pendant 3 ans sur leur retraite complémentaire.

### Subrogation CPAM:

Mise en place de la subrogation comme dans certaines autres filiales du groupe Air Liquide.

### Divers:

Le même statut pour l'ensemble des salariés du Groupe Air Liquide sur la base du plus favorable qui existe.

Et si nous invitons les 32 Heures dans les négociations N.A.O

**TOUS ENSEMBLE LE 15 DÉCEMBRE 2021 POUR REVENDIQUER DE RÉELLES AUGMENTATIONS DE SALAIRES .**